



Nufarm

Parasol

® / MD

C020R0/B

GROUP M FUNGICIDE

GROUPE M FONGICIDE

WETTABLE POWDER FUNGICIDE

FONGICIDE EN POUDRE MOUILLABLE

AGRICULTURAL

AGRICOLE

COPPER HYDROXIDE

HYDROXYDE DE CUIVRE

GUARANTEE:

Elemental copper 50.0%
(present as copper hydroxide)

GARANTIE:

Cuivre élémentaire 50,0%
(sous forme d'hydroxyde de cuivre)

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

GARDE HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

READ THE LABEL BEFORE USING.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

REGISTRATION NO. / NO. D'HOMOLOGATION: 24671
PEST CONTROL PRODUCTS ACT / LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5507 - 1 Street S.E., Calgary, Alberta T2H 1H9
24 Hour Emergency Response Number / Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

CAUTION
ATTENTION



POISON
POISON

WARNING - EYE IRRITANT
ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX



**NET CONTENTS:
CONTENU NET:**

10 Kg

© Parasol is a registered trademark of Nufarm Agriculture Inc.
MD Parasol est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

GENERAL INSTRUCTIONS:

Use PARASOL Wettable Powder at 1.1-4.5 kg/ha as noted. PARASOL Wettable Powder is adaptable to spraying from all types of spray equipment. It can be used in high or low volume spray. No additional surfactants are needed. Add PARASOL Wettable Powder slowly to the spray tank partially filled with water. Spreader-stickers, insecticides, nutrients, etc. should be added last. PARASOL Wettable Powder is compatible with commercially formulated spreader-stickers, non-herbicidal agricultural oils, and such insecticides as Rotenone and Parathion. The following specific instructions are based on general applications. However, the recommendations of the Provincial Ministry of Agriculture should be closely followed as to timing, frequency and number of sprays per season.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, please note that PARASOL Wettable Powder contains a Group M fungicide/bactericide. Any fungal population may contain individuals naturally resistant to PARASOL Wettable Powder and other Group M fungicides/bactericides. A gradual or total loss of pest control may occur over time if these fungicides/bactericides are used repeatedly in the same fields. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay fungicide/bactericide resistance:

- Where possible, rotate the use of PARASOL Wettable Powder or other Group M fungicides/bactericides with different groups that control the same pathogens.
- Use tank mixtures with fungicide/bactericides from a different group when such use is permitted.
- Fungicide/bactericide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to pesticide use and crop rotation and considers cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated fungal/bacterial populations for resistance development.
- If disease continues to progress after treatment with this product, do not increase the use rate. Discontinue use of this product, and switch to another fungicide with a different target site of action, if available.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or IPM recommendations for specific crops and pathogens.
- For further information and to report suspected resistance, contact Nufarm Agriculture Inc. at 1-800-868-5444 or at www.nufarm.ca.

DIRECTIONS FOR USE:

DO NOT APPLY BY AIR.

BEANS, Bacterial Blight (Halo & Common): For protective sprays, apply first application when plants are 15 cm high. Apply on 7-14 day schedule depending on local conditions. Use 2.25-3.25 kg/ha depending on disease severity. Do not apply within 1 day of harvest.

CUCUMBERS, Angular Leaf Spot: Apply weekly once the plants begin to vine. Use 2.25-3.25 kg/ha. Do not apply within 1 day of harvest.

PEPPERS, Bacterial Spot: When disease threatens, apply 2.25-3.25 kg/ha at 7 to 14 day intervals depending on disease severity. Do not apply within 1 day of harvest.

POTATOES, Early and Late Blight: Apply at 7 to 10 day intervals starting when plants are 15 cm high until harvest. Use PARASOL Wettable Powder at 1.1-2.5 kg/ha, depending on density of foliage, combined with 1.75-2.25 kg of Mancozeb (80% active) product per ha. PARASOL Wettable Powder at 3.4 kg/ha may be applied at vinekill with a desiccant or alone after vinekill, prior to harvest. This late treatment may reduce infection of tubers by the late blight fungus during harvesting. Do not apply within one day of harvest.

SUGAR BEETS, Cercospora Leaf Spot: Start spray when disease threatens and continue for 4 to 5 applications. Spray every 10 to 14 days depending on weather conditions at 2.25-4.5 kg/ha depending on disease severity. Addition of a suitable non-herbicidal agricultural spray oil is recommended at 5.5 liters/ha. For specific instructions, consult local agricultural authorities. Do not apply within 1 day of harvest.

TOMATOES, Bacterial Spot: When disease threatens, apply 2.25 kg/ha at 7 to 10 day intervals, more frequently when disease is severe. PARASOL Wettable Powder should be combined with 1.75-2.25 kg/ha maneb or mancozeb (80% active compound). Do not apply within 1 day of harvest.

PRECAUTIONS:

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. HARMFUL IF INHALED - AVOID BREATHING DUSTS OR SPRAY MISTS. CAUSES EYE IRRITATION - DO NOT GET IN EYES. Harmful if swallowed. Avoid contact with skin and eyes. Wash thoroughly after handling and before eating, drinking or smoking. Wash contaminated clothing with soap and hot water before reuse. Avoid breathing dust or spray mist. Do not contaminate food or feed. Do not contaminate any body of water. Wear chemical resistant gloves during mixing, loading, clean up and repair activities.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to the U.S. and you require information on acceptable residue levels in the U.S., contact 1-866-375-4648 or www.cropro.org/.

FIRST AID:

If in eyes: Flush with water for 15 minutes and obtain medical attention IMMEDIATELY.

If swallowed: Drink promptly a large quantity of milk, egg white, gelatin solution, or if these are not available, large quantities of water. Contact a physician or poison control centre IMMEDIATELY.

Note to Physician: Probable mucosal damage may contraindicate use of gastric lavage.

If on skin: Remove contaminated clothing and wash skin thoroughly with plenty of soap and water. Get medical attention.

If inhaled: Remove victim to fresh air. If not breathing, give artificial respiration, preferably mouth to-mouth. Get medical attention IMMEDIATELY.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

Treat symptomatically.

STORAGE:

Store unused product in original container only in a cool, dry, well-ventilated area, out of reach of children and animals. If container or bag is damaged, place the container or bag in a plastic bag. Shovel any spills into plastic bags and seal with tape.

DISPOSAL:

1. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
2. Make the empty container unsuitable for further use.
3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
4. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER:

This control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the PEST CONTROL PRODUCTS ACT to use a control product under unsafe conditions.

NOTICE TO BUYER:

Seller's guarantee shall be limited to the terms set out on the label and, subject thereto, the buyer assumes the risk to persons or property arising from the use or handling of this product and accepts the product on that condition.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES:

Utiliser PARASOL en poudre mouillable à la dose de 1,1 à 4,5 kg/ha, de la manière indiquée. PARASOL en poudre mouillable s'emploie avec tous les genres de pulvérisateurs. Il convient aux pulvérisations tant à haut volume qu'à bas volume. Il n'exige aucun agent tensioactif supplémentaire. Verser lentement PARASOL en poudre mouillable dans la cuve du pulvérisateur partiellement remplie d'eau. Ajouter les agents de dispersion, les adhésifs, les insecticides, les éléments nutritifs, etc., en dernier. PARASOL en poudre mouillable est compatible avec les agents de dispersion, les adhésifs formulés pour le commerce, les huiles agricoles non herbicides et des insecticides comme la rotenone et le parathion. Les instructions spécifiques suivantes ne sont données qu'à titre indicatif. En ce qui concerne le calendrier, la fréquence et le nombre des traitements à faire chaque saison, suivre de près les conseils du ministère provincial de l'Agriculture.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, PARASOL en poudre mouillable, fongicide ou bactéricide du groupe M. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants à PARASOL en poudre mouillable et à d'autres fongicides ou bactéricides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides ou bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides ou aux bactéricides:

- Dans la mesure du possible, alterner le PARASOL en poudre mouillable ou les fongicides ou bactéricides du même groupe M avec des fongicides ou bactéricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides ou bactéricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides ou bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

MODE D'EMPLOI:

NE PAS TRAITER PAR AVION.

HARICOTS, brûlure bactérienne (aréolée et commune): À titre préventif, traiter d'abord lorsque les plantes ont 15 cm de haut et ensuite tous les 7 à 14 jours, selon les conditions locales. Utiliser 2,25 à 3,25 kg/ha, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.

CONCOMBRES, tache angulaire: Traiter chaque semaine, dès que les sarments commencent à pousser. Utiliser 2,25 à 3,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.

PIMENTS, tache bactérienne: Dès que la maladie menace, appliquer 2,25 à 3,25 kg/ha, tous les 7 à 14 jours, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.

POMMES DE TERRE, brûlure alternarienne et mildiou: Traiter tous les 7 à 10 jours, dès que les plantes ont 15 cm de haut et jusqu'à la récolte. Utiliser PARASOL en poudre mouillable à la dose de 1,1 à 2,25 kg/ha, selon la densité du feuillage, en association avec du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. On peut appliquer PARASOL en poudre mouillable à la dose de 3,4 kg/ha soit en association avec un déshydratant lors du défanage, soit seul après le défanage, avant la récolte. Un tel traitement de fin de saison peut diminuer l'infection des tubercules par le champignon du mildiou au cours de la récolte. Ne pas appliquer moins de 1 jour avant la récolte.

BETTERAVES À SUCRE, cercosporiose: Traiter dès que la maladie menace, et faire quatre ou cinq autres traitements, tous les 10 à 14 jours, selon les conditions météorologiques. Utiliser 2,25 à 4,5 kg/ha, selon la gravité de la maladie. Il est conseillé d'y ajouter de l'huile agricole non herbicide à la dose de 5,5 L/ha. Pour plus de précisions, consulter les autorités agricoles locales. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.

TOMATES, tache bactérienne: Dès que la maladie menace, appliquer 2,25 kg/ha, tous les 7 à 10 jours ou plus souvent si la maladie est grave. Il est conseillé d'y associer du manèbe ou du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.

PRÉCAUTIONS:
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI INHALÉ - ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES OU BROUILLARD DE PULVÉRISATION. IRRITE LES YEUX - ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX. Nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les reporter. Éviter d'inhaler les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les étendues d'eau. Porter des gants résistants aux produits chimiques pendant la préparation, le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Rincer à l'eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux IMMÉDIATEMENT.

En cas d'ingestion: Boire rapidement une grande quantité de lait, de blanc d'œuf, de solution gélatineuse ou, si ceux-ci ne sont pas disponibles, d'eau. Appeler un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Remarque à l'intention du médecin: Les lésions muqueuses sont probables; en leur présence, un lavage d'estomac peut être contre-indiqué.

En cas de contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés, et bien se laver la peau avec beaucoup de savon et d'eau. Obtenir des soins médicaux.

En cas d'inhalation: Faire prendre l'air à la personne. Si elle ne respire plus, lui faire la respiration artificielle, bouche à bouche de préférence. Obtenir des soins médicaux IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Garder la quantité inutilisée dans le contenant d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, hors de la portée des enfants et des animaux. Si le contenant ou le sac est endommagé, le mettre dans un sac en plastique. En cas de déversement, pelleter le produit, le mettre dans des sacs en plastique et fermer ceux-ci avec du ruban adhésif.

ÉLIMINATION:

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR:

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette, de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.